



# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : 28/10/2025

Date d'affichage : 28/10/2025

### Conseillers

en exercice : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul, Maire

Présents : 11

Pouvoir : 0

Votants : 11

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON

Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DELAUNAY Fabien, M. SERVANT Dimitri, Mme GANDRILLE

Christine, M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory

Etaient absents : M. DRUGEON Francis, Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy,

Mme BEAUMARD Angélique

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur GUIGNARD Paul ouvre la séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GALET Florence a été élue secrétaire de séance.

## DÉLIBÉRATIONS

### DCM 2025-11-054

5.2. Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 octobre 2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée à adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 octobre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 octobre 2025

### DCM 2025-11-055

1.1. Commande publique - marchés publics

Acquisition d'une cureuse - choix du devis

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'achat d'une cureuse et dépose sur le bureau une proposition de la société OUVRARD TOURaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **ACCEPTE** la proposition de la société OUVRARD pour l'achat d'une cureuse pour un montant de 10 000,00 € HT, soit 12 000,00 € TTC
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer ledit devis
- ▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget en cours

#### DCM 2025-11-056

##### *4.2. Fonction publique - personnels contractuels*

**Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1°,  
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Monsieur le Maire propose de créer un emploi contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C, à temps non complet, sur une base de rémunération de 7h20 soit 7.32/35<sup>ème</sup>, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 4 novembre 2025 au 19 décembre 2025 inclus.

Il précise que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **DÉCIDE** de créer, à compter du 4 novembre 2025, un emploi contractuel, à temps non complet, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C, avec une rémunération sur la base de 7.32/35<sup>ème</sup>
- ▶ **AJOUTE** que le contrat pourra être renouvelé temporairement en cas de besoin
- ▶ **PRÉCISE** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience
- ▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours

## DCM 2025-11-057

### *5.2. Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées*

#### **Cours de gymnastique et de pilates - mise à disposition d'un local communal - signature d'une convention**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande du club Activités adaptées et santé du Bourgueillois dont le siège social est situé en mairie de BENAIS sollicitant la mise à disposition d'une salle communale sur la commune de LA CHAPELLE-SUR-LOIRE, pour y organiser des cours de pilates tous les lundis et de gymnastique tous les mercredis.

Il propose de mettre à la disposition de ce club, à titre gracieux, la salle Pierre Desproges sise 1 rue des Déportés le lundi de 18H30 à 19H30 et le mercredi de 15H30 à 16H30.

En conséquence, il convient de rédiger une convention pour encadrer cette mise à disposition.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **ACCEPTE** de mettre à la disposition du Club Activités adaptées et santé du Bourgueillois, à titre gracieux, dans le cadre de cours de pilates le lundi et de gymnastique le mercredi, la salle Pierre Desproges située 1 rue des Déportés
- ▶ **PRÉCISE** que la commune pourra user du local en cas de besoin ; l'association devra organiser ses cours dans un autre lieu proposé par la collectivité territoriale
- ▶ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du local

## DCM 2025-11-058

### *5.2. Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées*

#### **Cours de yoga - mise à disposition d'un local communal - signature d'une convention**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande de l'association "Yoga en Indre-et-Loire" dont le siège social est situé Place du Mail 37340 CONTINVOIR - sollicitant la mise à disposition d'une salle communale sur la commune de LA CHAPELLE-SUR-LOIRE, pour y organiser des cours de yoga tous les jeudis.

Il propose de mettre à la disposition de ladite association, à titre gracieux, la salle Pierre Desproges sise 1 rue des Déportés le jeudi de 18H00 à 19H30.

En conséquence, il convient de rédiger une convention pour encadrer cette mise à disposition.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **ACCEPTE** de mettre à la disposition de l'association "Yoga en Indre-et-Loire" dont le siège social est situé Place du Mail 37340 CONTINVOIR, à titre gracieux, dans le cadre de cours de yoga le jeudi de 18H à 19H30, la salle Pierre Desproges située 1 rue des Déportés
- ▶ **PRÉCISE** que la commune pourra user du local en cas de besoin ; l'association devra organiser ses cours dans un autre lieu proposé par la collectivité territoriale
- ▶ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du local

## RÉUNIONS DIVERSES

- Mme MUREAU donne le compte-rendu de la réunion du 16 octobre organisée par l'AMIL sur les logements indignes ; il existe une procédure à suivre en cas de l'existence d'un logement indigne signalé dans une commune
- M. PETIBON informe l'assemblée que la commission voirie a décidé le programme pour l'année 2026 comme suit : réfection de la rue de la Croix de l'Hermite (de la rue du Port au virage de la rue des Baillies Blettes), rue des Champs Jouants et rue de la Petite Allée en partie
- Il ajoute que l'entreprise TPPL s'est engagée à réparer les voies détériorées lors des travaux de renforcement de la digue (rue de la Périchette et une partie de la rue des Déportés)

## CCTOVAL

- M. GUIGNARD donne le compte-rendu de la CLECT du 7 octobre portant sur le projet de PLUI. Plusieurs réunions seront organisées au sein de la CCTOVAL. Une participation de la commune d'environ 1 200 euros sera demandée annuellement sur une durée globale de 15 ans.
- Il informe l'assemblée d'un projet de ressourcerie sur le territoire actuellement en phase d'étude ; le local reste à déterminer
- Mme GANDRILLE donne le compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 28 octobre

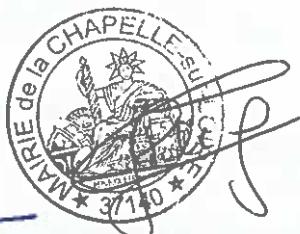
## QUESTIONS DIVERSES

- M. GUIGNARD invite les élus et la population à assister à la Saint-Martin le dimanche 9 novembre et à la cérémonie du 11 novembre.
- M. le Maire informe les élus qu'une enquête publique portant sur le 4<sup>ème</sup> réexamen périodique du réacteur n° 1 du CNPE de CHINON aura lieu du 3 novembre au 5 décembre 2025 inclus ; un registre est à la disposition du public au secrétariat de mairie ; une permanence du commissaire enquêteur est fixée le mercredi 19 novembre 2025 de 9H à 12H en mairie ; un avis du Conseil Municipal est sollicité ; ce point sera porté à l'ordre du jour de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025
- M. le Maire invite la population à assister à la bénédiction du coq de l'Eglise avant les travaux de pose d'un paratonnerre le mercredi 5 novembre à 11H30 place Albert Ruelle
- M. le Maire informe les élus que la cérémonie des vœux aura lieu vendredi 9 janvier 2026 à 18H30 salle de la Mairie
- M. de CHAMPS informe l'assemblée qu'il conviendrait de mener une réflexion sur les prises en charge partielle des coûts d'enlèvement des nids de frelons asiatiques chez les particuliers. Il est suggéré d'évoquer ce point au sein de la CCTOVAL.

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 heures 30.*

*La secrétaire de séance,*

*Florence GALET*



*Le Maire,*

*Paul GUIGNARD*

